

DROIT ■ AU ■ SAVOIR ■

■ ■ ■ LYCEE ■ ■ ■ CFA ■ ■

■ ■ ORIENTATION ■ ■ ■

■ ■ ■ FORMATIONS ■ ■ ■

■ ■ ■ ■ STAGES ■ ■ ■ ■

■ ■ ■ ■ POST ■ BAC ■ ■ ■ ■

JOURNÉE D'ETUDE

21 MARS 2013 PARIS

■ EVALUATION ■ ■ ■ ■

■ ■ ■ ■ BESOINS ■ ■ ■ ■

■ ■ ACCOMPAGNEMENT

■ ■ ■ ■ ETUDES ■ ■ ■ ■

■ ■ ■ EMPLOI ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

ATTENTION : inscription obligatoire.

« Lycéen... et après ? Etudiant... et après ? »

Organisée par Droit au Savoir, cette journée d'étude propose de **poser les nouveaux enjeux liés à la poursuite d'études et l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap de plus de seize ans**, huit ans après la promulgation de la loi de 2005. Elle veut permettre les regards croisés en partant de l'expérience des jeunes en situation de handicap et d'expériences de terrain, pour co-élaborer les réponses de demain.

Elle s'appuie en outre sur les deux débats qui ont traversé la communauté éducative ces derniers mois : la refondation de l'école et les assises de l'enseignement supérieur et de la recherche. Droit au Savoir y a porté l'enjeu de **l'augmentation du niveau de qualification des jeunes en situation de handicap, afin de faciliter leur future insertion sociale et professionnelle**. Abordé dans une logique de parcours, cet enjeu, place les jeunes en situation de handicap dans une perspective de progression aux étapes multiples et complexes, et d'autonomie.

Aujourd'hui, au-delà de la visée d'inclusion des jeunes en situation de handicap, cela n'est possible qu'avec **une complémentarité entre droit commun et droit spécifique à toutes les étapes** : orientation et réorientation, définition d'un projet de formation et d'insertion professionnelle, transitions au sein du secondaire et entre secondaire et supérieur, insertion professionnelle, stages, alternance, semestre à l'étranger, langues vivantes obligatoires....

Autant de sujets qui entrelacent toutes les spécificités de l'éducation, de l'orientation et de l'enseignement supérieur actuel. Ces questions interrogent l'ensemble des acteurs : représentants des ministères concernés, des établissements d'enseignement supérieur, des fonds collecteurs (Agefiph et Fiph-Fp), des partenaires de l'orientation et de l'information, des instituts de formation et de recherche. Mais aussi aux entreprises qui mènent des expériences spécifiques dans le domaine de l'insertion professionnelle.

Droit au Savoir de son côté mobilise son réseau, tant les jeunes que les parents et professionnels des secteurs de l'éducation, sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

La journée se tiendra au CEDIAS, 5 rue Las Cases Paris 7°.

Programme prévisionnel.

10h : Accueil.

10h30 : Mot de bienvenue et présentation de la journée.

Thème 1 : Lycéens en situation de handicap de plus de seize ans, quelles voies de formation et d'insertion ?

11h-11h30 : Témoignage lycéen et présentation d'une expérience de terrain.

11h30-13h : Première table ronde : Lycéens... Et après ?

Elle concerne la poursuite d'études et l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap, élèves de lycées, apprentis en CFA, élèves d'ULIS en lycée général ou professionnel ... Le milieu ordinaire et les dispositifs adaptés ont amené ces jeunes aux portes du baccalauréat ou de l'enseignement supérieur. Dès lors, quelle éventuelle poursuite d'étude ? Quelle reconnaissance de leurs acquis ? Comment répondre aux nouvelles attentes des jeunes et de leur famille ainsi créées ?

13h-14h15 : buffet déjeunatoire sur place.

Thème 2 : Etudiants en situation de handicap, comment construire son insertion professionnelle ?

14h15-14h45 : Témoignage étudiant et présentation d'une expérience de terrain.

14h45-16h15 : Deuxième table ronde : Etudiants.... Et après ?

Elle concerne l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap à la fin de leurs études. La création des Bureaux d'Aide à l'Insertion Professionnelle des universités a entraîné le retrait programmé de l'AGEFIPH du financement d'un dispositif spécifique d'accompagnement des jeunes en situation de handicap dans la recherche de stage, d'alternance, de jobs d'été et d'emploi. En l'absence d'alternative, ce choix nous interroge sur l'avenir. Comment faire pour que les étudiants en situation de handicap ne s'arrêtent aux portes de l'emploi ? Quels besoins de ces jeunes en situation de handicap ? Quelle place pour le droit commun ? Quels dispositifs spécifiques permettant un accompagnement individualisé ? Quelle égalité en fonction des études menées ? Quelles responsabilités des établissements autres que les universités ?

16h15-16h45 : Intervention et conclusion de la journée.

Un système de vélotypie sera disponible.

Inscription.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Organisme :

Participera à la journée

Participera au déjeuner

Mail :@.....

Participation aux frais :

Etudiant : 10 euros

Professionnels, parents : 20 euros

Chèque à l'ordre de Droit au Savoir.

Nous contacter :

📞 01 40 78 27 51/69 42

✉ contact@droitausavoir.asso.fr

✍ 17, boulevard A. Blanqui

75 013 PARIS

www.droitausavoir.asso.fr